



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013

2010/2211(INI)

13.4.2011

AMENDEMENTS 201 - 421

Projet de rapport
Salvador Garriga Polledo
(PE458.649v02-00)

Investir dans l'avenir: un nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour une Europe compétitive, durable et inclusive
(2010/2211(INI))

AM\864450FR.doc

PE462.729v03-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 201
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. demande un examen complet des dépenses de l'actuel CFP afin d'identifier les dépenses essentielles qui permettent de réaliser les objectifs de la politique européenne tout en identifiant les dépenses les moins pertinentes, dans le but de réallouer 30 % des dépenses provenant de domaines n'étant plus pertinents vers des domaines hautement prioritaires, libérant ainsi des ressources économiques pour d'autres domaines;

Or. en

Amendement 202
Reimer Böge

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. souligne qu'une hiérarchisation des dépenses de l'UE combinée à des dépenses effectives et efficaces ainsi qu'à l'exploitation des potentiels de synergie rend possible une économie pouvant s'élever jusqu'à 5 % dans tous les domaines du budget de l'UE, sans pour autant diminuer l'effet ou la qualité de la politique communautaire; soutien une décote, à moins qu'une valeur ajoutée européenne plus élevée soit prouvée; souligne que les économies engendrées par la décote devraient être redéployées dans des domaines où la valeur ajoutée européenne est la plus élevée et qui ont

*des besoins de financements
supplémentaires;*

Or. en

Amendement 203

Franziska Katharina Brantner, Elisabeth Schroedter, Isabelle Durant, Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. prend note de l'étude de faisabilité portant sur l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le processus budgétaire de l'UE qui conclut que les méthodes d'intégration de la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des budgets doivent être intégrées dans la phase de planification du CFP ainsi que dans la mise en œuvre et le contrôle des budgets ultérieurs; souligne que l'intégration de la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des budgets rendra les dépenses de l'UE encore plus efficaces; invite la Commission européenne à veiller à ce que la proposition pour le prochain CFP repose bien sur la dimension de genre tant en termes de revenus que de dépenses, et à proposer une procédure d'intégration de méthodes prenant en compte la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des budgets pour la conception et la gestion des programmes et des activités après 2013;

Or. en

Amendement 204

Reimer Böge, Alain Lamassoure au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quinquies. rappelle la position constante du Parlement européen au sujet de la nécessité de maintenir le financement de toutes les politiques européennes dans le budget de l'UE; souligne dès lors que tout moyen budgétaire développé parallèlement au budget européen, comme le FED ou l'effort déployé pour le financement à mise en œuvre rapide en faveur des pays en développement pour lutter contre le changement climatique qui a été décidé par le Conseil européen en janvier 2010, devrait être réintégré dans le budget de l'UE afin d'obtenir un effet de levier maximum des ressources communautaires;

Or. en

Amendement 205

Patrice Tirolien

Proposition de résolution

Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 sexies. souligne le niveau insuffisant d'harmonisation des instruments statistiques en Europe; considère nécessaire de renforcer, notamment par le biais d'Eurostat, l'harmonisation des appareils statistiques nationaux;

Or. fr

Amendement 206

Niki Tzavela

Proposition de résolution

Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 septies. rappelle que la crise financière, les récents événements dans le monde arabe ainsi que le séisme et la situation de la centrale nucléaire au Japon ont clairement montré la nécessité pour l'UE d'être capable de répondre à des événements imprévus; afin d'être en mesure d'y faire face, une flexibilité accrue du budget de l'UE est nécessaire;

Or. en

Amendement 207

Cornelis de Jong

Proposition de résolution

Sous-titre

Proposition de résolution

Amendement

Utilisation du budget comme levier

supprimé

Or. en

Amendement 208

Cornelis de Jong, Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en

supprimé

exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Or. en

Amendement 209

Eider Gardiazábal Rubial, Ivailo Kalfin, Göran Färm au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. estime **que, dans un climat de forte limitation des finances publiques**, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Amendement

18. estime **qu'**attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Or. en

Amendement 210

Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires **sera essentiel** pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie

Amendement

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires **pourrait s'avérer nécessaire** pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs

Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Or. en

Amendement 211
Herbert Reul, Markus Pieper

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Amendement

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen, *et ceci sans distorsion durable de la concurrence suite notamment à la couverture de risques commerciaux;*

Or. de

Amendement 212
Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho, Angelika Niebler, Christian Ehler, Bendt Bendtsen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen;

Amendement

18. estime que, dans un climat de forte limitation des finances publiques, attirer des capitaux supplémentaires sera essentiel pour assurer les volumes importants d'investissements nécessaires pour réaliser les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020; souligne, en particulier la nécessité de maximiser l'impact des financements de l'Union en monopolisant, en regroupant et en exploitant les ressources financières publiques et privées en faveur d'infrastructures et de grands projets d'intérêt européen ***sans nuire à la concurrence***;

Or. en

Amendement 213

Reimer Böge, Danuta Maria Hübner au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission à proposer une méthodologie et une facilité permettant d'utiliser le cadre du budget de l'UE pour coordonner le financement de différentes sources dans les domaines politiques hautement prioritaires pour l'UE;

Or. en

Amendement 214

Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. rappelle que certains investissements sont par nature efficaces en termes de coûts, comme les investissements en matière de rendement énergétique et d'économies d'énergie, et qu'ils libèrent ainsi du budget pour d'autres priorités de l'UE ainsi qu'au niveau national; demande instamment que ces investissements par nature efficaces en termes de coûts soient une priorité;

Or. en

Amendement 215

Cornelis de Jong, Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. **prend acte** du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP **qui échouent**;

Amendement

19. **s'inquiète** du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant **particulièrement** du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP;

Or. en

Amendement 216

Giovanni La Via, Mario Mauro, Antonio Cancian

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; *s'inquiète cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP qui échouent;*

Amendement

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; *malgré les quelques expériences négatives rencontrées par le passé, les PPP sont indispensables à la réalisation des infrastructures européennes et à la relance de l'économie;*

Or. it

Amendement 217

Sophie Auconie

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; *s'inquiète*

Amendement

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; *considère*

cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP qui échouent;

que les PPP peuvent compenser utilement la contraction du financement public;
s'inquiète cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP qui échouent;

Or. fr

Amendement 218

Reimer Böge au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant ***du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux*** encourus par les PPP ***qui échouent***;

Amendement

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé (PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant ***de certains problèmes existants*** encourus par les PPP;

Or. en

Amendement 219

Marta Andreasen

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé

Amendement

19. prend acte du fait que, depuis les années 90, des partenariats public-privé

(PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP qui échouent;

(PPP) institutionnalisés se créent au sein de l'Union, notamment dans le secteur des transports, dans le domaine des bâtiments et des équipements publics et dans celui de l'environnement, qui témoignent de la coopération entre les autorités publiques et le secteur privé au service de l'amélioration des infrastructures et des services publics stratégiques; s'inquiète cependant du problème des engagements conditionnels et des coûts économiques et sociaux encourus par les PPP qui échouent; **décourage dès lors ce type d'associations car c'est toujours le contribuable qui fini par payer la facture;**

Or. en

Amendement 220
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience **généralement positive** qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; **estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise**

Amendement

20. prend acte de l'expérience qu'a apporté par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques;

des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Or. en

Amendement 221
Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, **propre**

Amendement

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, **notamment grâce aux euro-obligations et aux emprunts obligataires pour le financement de projets**, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés;

à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes;

Or. en

Amendement 222

Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait **prendre l'initiative d'étendre le système** du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces

Amendement

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait **soumettre les systèmes** du financement novateur **à un examen approfondi**, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à

mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Or. en

Amendement 223

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Anne E. Jensen, Marit Paulsen, Giommaria Uggias, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Amendement

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés ***et appelle les États membres à veiller à ce que leur cadre juridique national permette la mise en œuvre de ces systèmes ou d'autres similaires***; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources

de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Or. en

Amendement 224

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Amendement

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés ***et appelle les États membres à veiller à ce que leur cadre juridique national permette la mise en œuvre de ces systèmes ou d'autres similaires***; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources

de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Or. en

Amendement 225
Bas Eickhout, Pascal Canfin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Amendement

20. prend acte de l'expérience généralement positive qu'a apportée par le passé l'utilisation des instruments financiers innovants - y compris les mécanismes combinant subvention et prêt et les mécanismes de partage des risques, comme l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (Loan Guarantee Instrument for trans-European transport network projects, LGTT), le mécanisme de financement du partage des risques (Risk Sharing Finance Facility, RSFF) et les instruments de la politique de cohésion (JEREMIE, JESSICA, JASPERS et JASMINE) - pour la réalisation d'objectifs politiques spécifiques; estime que l'Union devrait prendre l'initiative d'étendre le système du financement novateur, après une évaluation précise des besoins d'investissements publics et privés; demande en conséquence un renforcement notable du cadre réglementaire, budgétaire et opérationnel de ces mécanismes, propre à assurer ***qu'ils sont conçus de manière à éviter des hypothèses trompeuses comme les modèles sous-jacents de rehaussement de crédit qui ont été à la source de la crise des prêts à haut risque, et à assurer*** leur efficacité en tant que multiplicateur des investissements et facteur d'utilisation

correcte des ressources de l'Union et à garantir que ces mécanismes sont l'objet du suivi, de l'établissement de rapports et de la prise de responsabilités nécessaires;

Or. en

Amendement 226
Pascal Canfin, Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. dans ce contexte, appelle à tester la robustesse et la plausibilité des produits et des hypothèses des modèles de toute future initiative d'emprunt obligataire Europe 2020 pour le financement de projets afin de refléter les conditions de marché extrêmes mais plausibles;

Or. en

Amendement 227
Cornelis de Jong, Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs ***privés*** plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; ***souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme***

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin;

commerciallement viables;

Or. en

Amendement 228
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne ***qu'il faudra faire appel au soutien du*** budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

Amendement

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne ***que le budget de l'Union ne devrait jamais être utilisé*** pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

Or. en

Amendement 229
Alexander Alvaro, Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds

Amendement

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds

privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables *mais qui ont une valeur ajoutée européenne clairement identifiable*;

Or. en

Amendement 230

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

Amendement

21. *observe les difficultés historiques de trouver des investisseurs privés pour des projets à grande échelle de l'UE;* reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés *encore* plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables *à court terme*;

Or. en

Amendement 231

Pascal Canfin, Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents

Amendement

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents

à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ***sont économiquement viables mais*** ne sont pas considérés comme commercialement viables; ***souligne que, en contre partie de la socialisation du risque, la propriété publique et la responsabilité démocratique devraient être garanties pour tous les projets financés par les emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, et les procédures devraient être mises en place en ce sens; souligne dans cette même perspective que les coûts attendus et potentiels liés à la socialisation du risque devraient être explicitement estimés et divulgués, notamment dans la mesure où la prime demandée en compensation de la prise de risque de l'UE et de la BEI serait inférieure à une compensation totale et reviendrait donc à être une subvention du contribuable;***

Or. en

Amendement 232
Sophie Auconie

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer

Amendement

21. reconnaît que la crise financière a rendu les investisseurs privés plus réticents à financer des projets de l'Union et révélé la nécessité de gagner à nouveau la confiance voulue pour permettre aux projets d'investissements majeurs d'attirer

l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

l'aide dont ils ont besoin; souligne qu'il faudra faire appel au soutien du budget de l'Union pour attirer et mobiliser les fonds privés autour de projets d'intérêt européen, ***aussi bien à court terme et moyen terme qu'à long terme*** et en particulier des projets qui ne sont pas considérés comme commercialement viables;

Or. fr

Amendement 233
Cornelis de Jong, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

Amendement

22. rejette l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI);

Or. en

Amendement 234
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. **se félicite par conséquent** de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; **invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;**

Amendement

22. **prend acte** de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures;

Or. en

Amendement 235
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer **des** grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires

Amendement

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer **des** grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires

européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets; ***souligne qu'il est important que les emprunts obligataires pour le financement de projets aient la possibilité d'attirer des investissements dans le contexte de la politique de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée, compte tenu de la valeur ajoutée mutuelle qui peut résulter de grands projets d'infrastructure, tels que ceux portant sur la production et le transport d'énergie, l'expansion de réseaux de transports, etc.;***

Or. el

Amendement 236

Ivailo Kalfin, Göran Färm, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui ***fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures***; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

Amendement

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui ***devrait avoir un effet de levier sur les fonds de l'Union et susciter d'autant plus l'intérêt des investisseurs privés à participer dans des projets prioritaires de l'UE***; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets; ***observe que***

l'utilisation des emprunts obligataires européens aura un impact limité, concentré sur des projets qui sont économiquement viables et attractifs;

Or. en

Amendement 237
Bas Eickhout, Pascal Canfin

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), *qui fournit* une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

Amendement

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), *pour fournir* une aide plafonnée à **responsabilité limitée** à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures **d'intérêt européen**; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets **en vue des objectifs prioritaires convenus, et en particulier pour les besoins d'infrastructures nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2050**;

Or. en

Amendement 238
Herbert Reul, Markus Pieper

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à **présenter une véritable proposition sur** les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

Amendement

22. se félicite par conséquent de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à **examiner dans l'ensemble** les emprunts obligataires européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

Or. de

Amendement 239
Monika Hohlmeier, Markus Pieper, Albert Deß

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. **se félicite par conséquent** de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires

Amendement

22. **prend avec intérêt connaissance** de l'initiative des emprunts obligataires Europe 2020 pour le financement de projets, en tant que mécanisme de partage des risques avec la Banque européenne d'investissement (BEI), qui fournit une aide plafonnée à partir du budget de l'Union à des entreprises émettant des emprunts pour financer des grands projets et des programmes d'infrastructures; invite la Commission à présenter une véritable proposition sur les emprunts obligataires

européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets;

européens pour le financement de projets, se fondant sur l'expérience acquise en matière d'instruments communs à l'Union et à la BEI, et à introduire des critères clairs et transparents pour régir l'éligibilité et la sélection des projets; ***dans ce cadre, il convient également d'analyser l'expérience acquise et les problèmes qui se sont posés jusqu'à présent dans la manipulation de ces instruments, et d'en informer le Parlement;***

Or. de

Amendement 240
Pascal Canfin, Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. estime que les procédures établies afin de veiller à la responsabilité démocratique devraient être explicitement énoncées dans un cadre d'éligibilité de projet à définir selon la procédure législative ordinaire;

Or. en

Amendement 241
Reimer Böge, László Surján au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. confirme une nouvelle fois la nécessité de veiller à la plus grande transparence et au contrôle démocratique pour les instruments financiers innovants et les mécanismes qui impliquent le budget de l'UE; invite la Commission à

veiller à la consultation préalable de l'autorité budgétaire et à assurer un flux continu d'information en ce qui concerne l'utilisation de ces instruments dans l'Union, ce qui permettrait au Parlement de vérifier que ses priorités politiques sont réalisées;

Or. en

Amendement 242

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 quater. invite la Commission à prendre en considération et à proposer des mesures supplémentaires pour améliorer l'utilisation des fonds de l'UE comme catalyseur pour attirer des financements supplémentaires auprès de la BEI, de la BERD, d'autres institutions financières internationales et du secteur privé dans le financement des politiques publiques de l'UE; de tels instruments pourraient inclure des systèmes de garantie, des financements initiaux, du cofinancement des États et des collectivités, etc.; la visibilité ainsi que la surveillance de ces instruments par la Cour des comptes européenne devrait être renforcées;

Or. en

Amendement 243

Barbara Matera

Proposition de résolution

Paragraphe 22 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 quinquies. invite la BEI, en référence à son financement qui inclut des fonds du budget européen, à assurer une communication complète et transparente au Parlement européen sur la gestion des fonds, sur les redevances appliquées et sur les résultats obtenus. Cette communication pourrait faire partie d'une coopération et d'une communication plus structurées entre la BEI et le Parlement européen;

Or. en

Amendement 244

Barbara Matera

Proposition de résolution

Paragraphe 22 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 sexies. demande que, dans le cadre de mise en œuvre du budget de l'UE pour parvenir au financement adéquat des objectifs Europe 2020 au travers de la BEI et d'autres institutions financières multilatérales ou bilatérales, les mêmes règles et la conformité aux politiques et normes de l'UE soient appliquées;

Or. en

Amendement 245

Gunnar Hökmark

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. estime que l'amélioration de la mise en

23. estime que l'amélioration de la mise en

PE462.729v03-00

30/130

AM/864450FR.doc

œuvre et de la qualité des dépenses devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion des programmes et activités après 2013;

œuvre et de la qualité des dépenses, ***ainsi que l'amélioration des vérifications pour veiller à l'utilisation appropriée et efficace de fonds de l'UE***, devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion des programmes et activités après 2013;

Or. en

Amendement 246

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. estime que l'amélioration de la mise en œuvre et de la qualité des dépenses devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion des programmes et activités après 2013;

Amendement

23. estime que l'amélioration de la mise en œuvre et de la qualité des dépenses devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion des programmes et activités après 2013; ***considère que ces principes directeurs doivent être axés vers les résultats, afin d'obtenir de effets positifs dans la pratique;***

Or. en

Amendement 247

James Elles

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. estime que l'amélioration de la mise en œuvre et de la qualité des dépenses devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion

Amendement

23. estime que l'amélioration de la mise en œuvre et de la qualité des dépenses devrait constituer le principe de base d'une utilisation optimale du budget de l'Union, ainsi que de la conception et de la gestion

des programmes et activités après 2013;

des programmes et activités après 2013;
demande que les groupes de suivi informels actuellement établis par le Parlement européen pour examiner de plus près la mise en œuvre de programmes spécifiques soient établis sur une base effective et permanente afin de contribuer à l'objectif de qualité des dépenses;

Or. en

Amendement 248

Ilda Figueiredo, Eva-Britt Svensson

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. souligne que l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le processus budgétaire assurera des dépenses de l'UE plus efficaces; invite la Commission européenne à veiller à ce que la proposition du prochain CFP intègre la dimension hommes-femmes tant en termes de revenus que de dépenses, et à proposer une procédure pour introduire des méthodes qui intègrent de la dimension hommes-femmes dans le processus budgétaire dans la conception et la gestion des programmes et activités après 2013;

Or. en

Amendement 249

François Alfonsi, Elisabeth Schroedter, Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. souligne en outre que, lors de la conception des programmes de dépenses, il faudrait accorder la plus grande attention aux principes de la clarté des objectifs, de **la cohérence** et de la complémentarité des instruments et des actions, de l'harmonisation et de la simplification des règles d'éligibilité et de mise en œuvre, de la transparence, et de la responsabilité pleine et reconnue;

Amendement

24. souligne en outre que, lors de la conception des programmes de dépenses, il faudrait accorder la plus grande attention aux principes de la clarté des objectifs, **de totale conformité avec l'acquis communautaire** et de la complémentarité des instruments et des actions, de l'harmonisation et de la simplification des règles d'éligibilité et de mise en œuvre, de la transparence, et de la responsabilité pleine et reconnue;

Or. en

Amendement 250

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Antonia Parvanova, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. souligne en outre que, lors de la conception des programmes de dépenses, il faudrait accorder la plus grande attention aux principes de la clarté des objectifs, de la cohérence et de la complémentarité des instruments et des actions, de l'harmonisation et de la simplification des règles d'éligibilité et de mise en œuvre, de la transparence, et de la responsabilité pleine et reconnue;

Amendement

24. souligne en outre que, lors de la conception des programmes de dépenses, il faudrait accorder la plus grande attention aux principes de la clarté des objectifs, de la cohérence et de la complémentarité des instruments et des actions, de l'harmonisation et de la simplification des règles d'éligibilité et de mise en œuvre, de la transparence, et de la responsabilité pleine et reconnue; **souligne l'importance de la dimension hommes-femmes dans le budget comme outil de bonne gouvernance pour améliorer l'efficacité et l'équité;**

Or. en

Amendement 251

Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne, en particulier, que la simplification des règles et des procédures devrait constituer une priorité horizontale essentielle et est persuadé que la révision du règlement financier devrait jouer un rôle fondamental à cet égard;

Amendement

25. souligne, en particulier, que la simplification des règles et des procédures devrait constituer une priorité horizontale essentielle et est persuadé que la révision du règlement financier devrait jouer un rôle fondamental à cet égard; ***observe que de précédentes révisions des règlements financiers, loin de simplifier les contrôles internes les ont rendus plus vulnérables;***

Or. en

Amendement 252
Ilda Figueiredo

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 253
Bastiaan Belder

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Amendement

24 bis. juge primordial de réduire le poids des dépenses administratives, de la bureaucratie interne et de l'action extérieure, en simplifiant les procédures et en réduisant diverses charges, tout en améliorant la transparence du processus d'attribution des fonds et de l'utilisation de ces derniers;

Or. pt

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. demande à la Commission de joindre à chaque proposition européenne une évaluation d'incidence indiquant la valeur ajoutée de la proposition par rapport à la situation existante (actuelle) et par rapport à d'autres instruments;

Or. nl++

Amendement 254

Jürgen Klute, Cornelia Ernst, Gabriele Zimmer, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des **fonds de l'Union**;

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès **de simplification** réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument **davantage** leurs responsabilités dans la gestion **commune, mais que leur charge administrative soit réduite par une simplification substantielle des procédures de gestion et de contrôle**;

Or. en

Amendement 255

Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des

progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités *dans* la gestion des fonds de l'Union;

progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités *pour la bonne utilisation et* la gestion des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 256
Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union;

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union; *observe que la Cour des comptes européenne continue à se préoccuper de la transparence et de la responsabilité de certaines dépenses de l'UE;*

Or. en

Amendement 257
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de

l'Union;

l'Union; *la Cour des comptes devrait se voir octroyer plus de pouvoirs afin de mener des contrôles d'efficacité visant à déterminer si les différents programmes de dépenses sont adaptés à la poursuite de leurs objectifs politiques;*

Or. en

Amendement 258
Bastiaan Belder

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union;

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union *en donnant suite à la demande du Parlement européen relative aux déclarations de gestion nationales de tous les États membres dans un délai maximal de deux ans;*

Or. nl

Amendement 259
Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Gerben-Jan Gerbrandy, Jan Mulder, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission

et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union;

et des États membres; insiste pour que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union ***et respectent leur engagement pris lors de l'AIH précédent d'émettre des déclarations nationales annuelles sur l'utilisation des fonds européens au niveau politique approprié;***

Or. en

Amendement 260
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; ***insiste pour*** que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union;

Amendement

26. souligne que l'amélioration de la gestion financière dans l'Union doit être soutenue par une surveillance étroite des progrès réalisés au sein de la Commission et des États membres; ***considère*** que les États membres assument leurs responsabilités dans la gestion des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 261
Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Gerben-Jan Gerbrandy, Giommaria Uggias, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

26 bis. demande à la Cour des comptes non seulement d'examiner la régularité des dépenses de l'UE, mais également leur efficacité. Compte tenu de la nécessité d'une efficacité accrue, demande à la Commission de créer un

Amendement

grand groupe de travail chargé de simplifier les règles de subventions européennes;

Or. en

Amendement 262

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 ter. insiste sur la nécessité d'aborder la tendance à l'augmentation du niveau des engagements restant à liquider (RAL); rappelle que, selon la Commission, le niveau des RAL s'élèvera d'ici fin 2013 à 217 milliards d'euros; observe qu'un certain niveau de RAL est inévitable lorsque des programmes pluriannuels sont mis en œuvre, mais souligne néanmoins que, par définition, l'existence d'engagements restant à payer nécessite que des paiements correspondants soient réalisés; n'est par conséquent pas d'accord avec l'approche du Conseil qui souhaite fixer le niveau de paiements à priori sans tenir compte d'une évaluation précise des besoins réels; fera donc son possible tout au long de la procédure budgétaire annuelle sur le prochain CFP pour réduire la divergence entre crédits d'engagement et crédits de paiement en augmentant le niveau des paiements de manière appropriée;

Or. en

Amendement 263

Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 quater. est d'avis qu'aucune des institutions européennes n'attache de priorité suffisante à l'obtention d'une déclaration d'assurance sans réserve de la Cour des comptes et invite instamment les deux institutions à en faire davantage pour s'assurer de la confiance des citoyens de l'UE dans les dépenses;

Or. en

Amendement 264

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union;

Amendement

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres, ***tant par les dispositifs des États que par les parlements nationaux***, des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union;

Or. el

Amendement 265

Reimer Böge, Marian-Jean Marinescu, László Surján au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union;

Amendement

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion, ***moins de bureaucratie*** et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union; ***souligne que le risque d'erreur peut augmenter si les règles à respecter sont complexes et peu claires, et qu'elles peuvent également mener à moins de transparence;***

Or. en

Amendement 266

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union;

Amendement

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion ***et transparence***, et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union, ***et qu'à ce sujet, il est nécessaire de trouver un équilibre entre le niveau de surveillance et son coût;***

Amendement 267

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Alexander Alvaro, Giommara Uggias, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union;

Amendement

27. est absolument convaincu qu'une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle de chacun des États membres dans des domaines politiques particuliers est nécessaire pour améliorer la qualité de la gestion et du contrôle par les États membres des crédits de l'Union; estime en outre qu'une meilleure gestion et des contrôles améliorés, sans être plus nombreux, sont nécessaires pour accroître l'efficacité des fonds de l'Union, ***également en ce qui concerne leur taux d'absorption;***

Amendement 268

Reimer Böge, László Surján au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. souligne l'importance de la certitude juridique et de la continuité budgétaire pour la mise en œuvre fructueuse des politiques et programmes pluriannuels; est convaincu dès lors que les règles ne devraient pas changer pendant les périodes de programmation sans justification pertinente et évaluation d'impact adéquate, étant donné que cela

pourrait entraîner des coûts de transition plus élevés, une mise en œuvre ralentie et une augmentation du risque d'erreur;

Or. en

Amendement 269

Reimer Böge, László Surján au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. signale en particulier que dans le domaine de la politique de cohésion de l'UE il est nécessaire d'assurer une certaine continuité entre les périodes de programmation pour la mise en place de systèmes et d'autorités nationales de gestion et de contrôle, afin d'éviter des retards inutiles dans la mise en œuvre des programmes des fonds structurels;

Or. en

Amendement 270

Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. souligne que la capacité institutionnelle constitue un des éléments clés d'un développement, d'une mise en œuvre et d'une surveillance des politiques de l'Union réussis; considère en conséquence que le renforcement de la capacité institutionnelle et administrative au niveau national, régional et local pourrait servir de base aux ajustements structurels et contribuer à une absorption harmonieuse et

28. souligne que la capacité institutionnelle constitue un des éléments clés d'un développement, d'une mise en œuvre et d'une surveillance des politiques de l'Union réussis; considère en conséquence que le renforcement de la capacité institutionnelle et administrative au niveau national, régional et local, ***qui implique tous les acteurs***, pourrait servir de base aux ajustements structurels et contribuer à une absorption harmonieuse et heureuse des

heureuse des ressources de l'Union;

ressources de l'Union;

Or. en

Amendement 271

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. souligne que la capacité institutionnelle constitue un des éléments clés d'un développement, d'une mise en œuvre et d'une surveillance des politiques de l'Union réussis; considère en conséquence que le renforcement de la capacité institutionnelle *et* administrative au niveau national, régional et local pourrait servir de base aux ajustements structurels et contribuer à une absorption harmonieuse et heureuse des ressources de l'Union;

Amendement

28. souligne que la capacité institutionnelle constitue un des éléments clés d'un développement, d'une mise en œuvre et d'une surveillance des politiques de l'Union réussis; considère en conséquence que le renforcement de la capacité institutionnelle, administrative *et de contrôle* au niveau national, régional et local pourrait servir de base aux ajustements structurels et contribuer à une absorption harmonieuse et heureuse des ressources de l'Union;

Or. el

Amendement 272

Reimer Böge au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. demande la suppression des chevauchements administratifs et des doubles structures tant au niveau national que de l'UE dans le prochain CFP; invite la Commission, dans ce contexte, à évaluer les agences et les structures existantes au niveau national et de l'Union afin de déterminer ces doubles emplois, et de tenir compte des résultats dans ses propositions correspondantes

pour la prochaine période;

Or. en

Amendement 273

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Partie III: priorités politiques

28 ter. estime que le CFP ne devrait en aucun cas être perçu comme un simple outil qui limite l'évolution des dépenses de l'UE, comme un "document comptable" très peu flexible pour s'adapter aux circonstances politiques et économiques imprévues et changeantes, mais plutôt comme l'un des instruments majeurs qui donne une visibilité à l'action de l'Union européenne en reflétant ses ambitions politiques; insiste sur le fait que cela ne peut être obtenu que si le CFP cible avec efficacité ses priorités politiques et prévoit un financement adéquat; estime que le budget de l'UE devrait se concentrer sur le financement des "biens publics", en traitant des défis transfrontaliers dans des domaines comme l'éducation, la recherche, l'innovation, les infrastructures et l'environnement; est convaincu que ces investissements peuvent créer une valeur ajoutée, par comparaison avec les interventions non coordonnées des budgets nationaux, et contribuer à la stabilisation de l'économie de l'Union et à sa croissance durable dans le temps;

Or. en

Amendement 274

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Sous-titre (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***Aide budgétaire aux nouvelles
compétences du traité de Lisbonne***

Or. en

Amendement 275

Marta Andreasen

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

supprimé

Or. en

Amendement 276

Richard Ashworth

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le

domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; *souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;*

domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile;

Or. en

Amendement 277
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. *rappelle* que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, *notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile*; souligne que cela exige *des* ressources financières *suffisantes*;

Amendement

29. *est conscient du fait* que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables; souligne que cela exige *de la créativité en ce qui concerne les* ressources financières *existantes*;

Or. en

Amendement 278
Jürgen Klute, Cornelia Ernst, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, *du sport*, de l'espace, *du changement climatique, de l'énergie*, du tourisme, et de *la protection civile*; souligne que cela exige des

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine *du changement climatique, de l'énergie, de la jeunesse*, de l'action extérieure, *du droit pénal, de la protection civile*, de l'espace, du tourisme, et *du sport*; souligne que cela exige des

ressources financières suffisantes;

ressources financières suffisantes;

Or. en

Amendement 279

Thijs Berman

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, **de la réduction de la pauvreté**, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Or. en

Amendement 280

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Giommara Uggias, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, **du tourisme, et** de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, **de la jeunesse**, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, de la protection civile **et du tourisme**; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes **et clairement définies**;

Amendement 281

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; **souligne que cela exige** des ressources financières **suffisantes**;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, **dans le domaine de la citoyenneté et des droits fondamentaux**, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; **afin de pouvoir mettre en œuvre correctement ces prérogatives** des ressources financières **supplémentaires devraient être prévues**;

Amendement 282

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. **rappelle** que **l'entrée en vigueur du** traité de Lisbonne **renforce les politiques de l'Union et lui confère** de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; **souligne que cela exige des ressources financières suffisantes**;

Amendement

29. **remarque** que **le** traité de Lisbonne **confère à l'UE** de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile. **Affirme toutefois la nécessité de prendre en considération le progrès et la cohésion économique et sociale**;

Amendement 283

Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union ***et ses institutions*** et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes ***générées par des ressources réelles propres de l'UE; avec la mise en commun des dépenses nationales dans ces domaines au niveau de l'UE, le budget de l'Union atteindra la taille critique nécessaire pour offrir à l'euro un espace budgétaire propre au niveau de l'organisation politique où il est émis et pour répondre aux besoins massifs d'investissements de l'UE, permettant aux États membres de réduire leurs dépenses de manière significative;***

Or. en

Amendement 284

Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de

l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes ***aussi bien dans les anciens domaines que dans les nouveaux;***

Or. pl

Amendement 285
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes; ***insiste sur le fait que la Commission devrait tenir compte de la dimension territoriale dans toutes les politiques de l'UE;***

Or. en

Amendement 286
Ricardo Cortés Lastra, María Irigoyen Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de

l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes; ***insiste sur le fait que la Commission devrait tenir compte de la dimension territoriale dans toutes les politiques de l'UE;***

Or. en

Amendement 287

Franziska Katharina Brantner, Bas Eickhout

Proposition de résolution Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

29. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes; ***rappelle dans ce contexte l'article 311 TFUE qui veut que l'Union se dote de moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs et exécuter ses politiques;***

Or. en

Amendement 288

Gunnar Hökmark

Proposition de résolution Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. souligne qu'il faudrait accorder un niveau de priorité plus élevé à certains domaines, comme l'innovation, la

recherche et le développement, les investissements stratégiques dans les réseaux d'infrastructure transeuropéens et la politique extérieure, afin de répondre aux défis politiques et économiques actuels et futurs;

Or. en

Amendement 289
Ilda Figueiredo, Eva-Britt Svensson

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 ter. rappelle que le traité de Lisbonne comporte de nouvelles clauses horizontales qui s'appliquent à toutes les politiques de l'Union et que le CFP doit en conséquence promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, garantir une protection sociale adéquate et lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination; souligne que ces obligations devraient se traduire par des ressources financières suffisantes et qu'elles devraient être prises en compte dans toutes les activités et politiques financées par le budget de l'UE;

Or. en

Amendement 290
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. estime que la stratégie Europe 2020 doit être la référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps,

supprimé

que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 291

Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. estime que la stratégie Europe 2020 **doit être la référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps, que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant** tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Amendement

30. estime que la stratégie Europe 2020 **ne couvre pas** tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Or. pt

Amendement 292

Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. estime **que la stratégie Europe 2020 doit être la référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps,** que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union;

Amendement

30. estime que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents **doivent** être dûment

souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents **devront également** être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

prises en compte dans le prochain CFP;

Or. pl

Amendement 293

Jürgen Klute, Cornelia Ernst, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. estime que la stratégie Europe 2020 doit être **la** référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps, que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que **d'autres** politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Amendement

30. estime que la stratégie Europe 2020 doit être **une** référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps, que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que **les** politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs différents **ou qui suivent une logique différente** devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 294

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. estime que la stratégie Europe 2020 doit être la référence politique pour le prochain CFP; prétend, en même temps, que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des objectifs

Amendement

30. estime que la stratégie Europe 2020 doit être la référence politique **principale** pour le prochain CFP; prétend, en même temps, que la stratégie Europe 2020 n'est pas une stratégie tout compris couvrant tous les domaines des politiques de l'Union; souligne que d'autres politiques fondées sur le traité poursuivant des

différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

objectifs différents devront également être dûment prises en compte dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 295
Ilda Figueiredo

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes;

Amendement

30. rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce les politiques de l'Union et lui confère de nouvelles prérogatives notables, notamment dans le domaine de l'action extérieure, du sport, de l'espace, du changement climatique, de l'énergie, du tourisme, et de la protection civile; souligne que cela exige des ressources financières suffisantes, ***notamment dans le domaine social, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de la recherche et du développement;***

Or. pt

Amendement 296
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme

Amendement

31. relève ***que la stratégie Europe 2020 est conçue pour aborder non seulement la croissance économique à court terme et la stabilité financière, mais aussi une transformation structurelle à long terme vers une croissance plus durable et à faible émission de carbone fondée sur une utilisation plus efficace des ressources;***

et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Or. en

Amendement 297

Cornelis de Jong, Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève *cependant* que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Amendement

31. relève que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général *et invite la Commission à soumettre des propositions plus détaillées*; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Or. en

Amendement 298

Jan Olbrycht, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Czesław Adam Siekierski, Danuta Maria Hübner

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Amendement

31. relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes, ***ainsi que des politiques avec des mécanismes opérationnels qui ont prouvé leur efficacité;***

Or. en

Amendement 299
Marta Andreassen

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève ***cependant*** que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Amendement

31. relève que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes; ***considère qu'il ne s'agit que d'une suite de la stratégie de Lisbonne et en tant que telle est vouée à un nouvel échec;***

Or. en

Amendement 300
Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève ***cependant*** que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Amendement

31. relève que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Or. pl

Amendement 301
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes;

Amendement

31. relève cependant que le contenu actuel de la stratégie Europe 2020, comme les grands objectifs, les propositions phares, les blocages et les indicateurs reste très général; souligne que cette série d'initiatives ne peut être réalisée qu'au prix d'engagements concrets des États membres dans leur programme nationaux de réforme et de propositions législatives concrètes et cohérentes ***ainsi que d'un engagement des régions ayant des pouvoir législatifs;***

Or. en

Amendement 302
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. confirme l'importance de diverses initiatives européennes relatives à la réalisation d'un objectif principal et prioritaire de la stratégie Europe 2020, à savoir un taux d'emploi de 75 %: enseignement et formation dans le cadre d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie, mesures de (ré)insertion dans le marché de l'emploi, mesures en vue de l'abolition de la ségrégation des sexes et du maintien de l'aptitude au travail, et insiste sur la nécessité de ressources budgétaires supplémentaires pour financer ces mesures;

Or. de

**Amendement 303
Jürgen Creutzmann**

**Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

31 ter. considère que la relance du marché unique est un élément essentiel de la stratégie UE 2020 qui accroît les synergies entre ses différentes initiatives emblématiques;

Or. en

**Amendement 304
Marta Andreasen**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

supprimé

Or. en

**Amendement 305
Konrad Szymański**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; **souhaite que** le prochain CFP **soit** à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible **assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares;** préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; le prochain CFP **doit être** à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives

membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. pl

Amendement 306

Evelyn Regner

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020, ***la dimension sociale devant être prise en considération dans chaque fonds européen et trouver son expression dans tous les postes budgétaires***, et exige *en même temps* de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. de

Amendement 307

Arlene McCarthy, Derek Vaughan

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, ***une redéfinition fondamentale des priorités du CFP pour assurer*** un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres, ***y compris les autorités locales et régionales***; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 308

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant,

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant,

en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres, **y compris les autorités locales et régionales**; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 309
Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares **en accordant une attention particulière aux besoins de développement des petites et moyennes entreprises**; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. fi

Amendement 310

Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée **comme il convient**; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et **exige de** la Commission et **des États membres qu'ils mettent** en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée **de manière appropriée**; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et **est déterminé à travailler avec** la Commission et **les États membres pour mettre** en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 311

Jürgen Klute

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place

un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des *initiatives phares*, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des *grands objectifs*, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 312

Reimer Böge, Marian-Jean Marinescu oau nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; **rappelle que les États membres ont déjà décidé leurs objectifs nationaux et, implicitement, les besoins budgétaires correspondants**; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement 313

Giovanni La Via, Mario Mauro, Amalia Sartori

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;

Amendement

32. souligne en outre que la stratégie Europe 2020 ne saurait être crédible que si elle est financée comme il convient; souhaite que le prochain CFP soit à la hauteur des ambitions de la stratégie Europe 2020 et exige de la Commission et des États membres qu'ils mettent en place un cadre de financement crédible assurant, en particulier, un financement approprié de ses initiatives phares; préconise, sur ce plan, que les tâches, les ressources et les responsabilités soient clairement définies et bien orchestrées entre l'Union et ses États membres; invite la Commission à expliciter la dimension budgétaire des initiatives phares, étant donné que ces plans d'action prioritaires touchent à toutes les politiques financées via le budget de l'Union;
demande également à la Commission de préciser le type d'enveloppe financière qu'elle destine aux partenariats européens en matière d'innovation en vue de garantir l'efficacité de leur action;

Or. it

Amendement 314

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

32 bis. est convaincu que la stratégie Europe 2020 a besoin d'éléments supplémentaires qui ont fait leurs preuves par le passé, qui offrent à l'UE un contact direct avec les citoyens de l'Union, qui soient visibles et qui aient un impact positif immédiat sur ces derniers; il est essentiel de perpétuer les programmes individuels au bénéfice de la société civile, des bénéficiaires qui coopèrent au niveau régional et local, des jeunes, des consommateurs et des réseaux qui protègent la santé et l'environnement car la nature unique de ces programmes permet d'offrir une valeur ajoutée instantanée dans toute l'Union;

Or. en

**Amendement 315
Konrad Szymański**

**Proposition de résolution
Paragraphe 33**

33. prévient que la mise en œuvre d'une stratégie Europe 2020 portant sur 10 années exige la flexibilité budgétaire suffisante pour assurer que les moyens budgétaires peuvent être alignés comme il convient sur l'évolution des circonstances et des priorités;

33. prévient que la mise en œuvre d'une stratégie Europe 2020 portant sur 10 années exige la flexibilité budgétaire suffisante pour assurer que les moyens budgétaires peuvent être alignés comme il convient sur l'évolution des circonstances et des priorités; **souligne que la stratégie Europe 2020 ne peut pas être considérée comme la seule référence politique des prochains CFP;**

Or. pl

Amendement 316
Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Un budget pour soutenir la gouvernance économique

33 bis. souligne que la crise a mis en évidence le grand déséquilibre structurel qui affecte la zone euro, à cause duquel certains États membres accumulent des excédents commerciaux pendant que d'autres accumulent des déficits; l'effet récessif d'une politique monétaire se préoccupant exclusivement de l'inflation et la nature pro-cyclique du pacte de stabilité et de croissance tendent à exacerber à cette situation de déséquilibre concurrentiel; est par conséquent persuadé que la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro ne pourra être définitivement résolue qu'avec une gouvernance économique qui s'attaque à ses causes structurelles et institutionnelles;

Or. pt

Amendement 317
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 ter. souligne la nécessité de prendre des mesures en vue d'empêcher les conditions de travail précaires et de renforcer la réinsertion dans le marché de l'emploi, en outre, il convient de prendre des initiatives afin de relever les défis démographiques, de mieux intégrer les

jeunes dans la vie active et d'aider les actifs âgés par des mesures de santé et de qualification;

Or. de

Amendement 318
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 33 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 quater. se prononce en faveur de l'objectif de réduction durable du nombre de personnes menacées et concernées par la pauvreté en Europe et demande de veiller au financement suffisant de mesures visant à garantir la réalisation effective de l'objectif Europe 2020;

Or. de

Amendement 319
Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 33 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 quinquies. constate que le budget européen, et plus particulièrement les politiques de cohésion et les fonds structurels, s'est avéré, dans le contexte de la crise économique et financière, insuffisant pour éviter l'aggravation des divergences entre pays et des disparités sociales dans l'espace européen; invite la Commission à présenter une communication sur la complémentarité de la dimension européenne dans les politiques sociales, reprenant des propositions garantissant une perspective

de convergence sociale à moyen et à long terme entre le citoyen de l'UE;

Or. pt

Amendement 320

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 33 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 sexies. juge primordial de modifier en profondeur la PAC et la PCP, tout en en conservant leurs valeurs essentielles, afin de soutenir la production et les investissements, la création d'emploi et la durabilité économique, sociale et environnementale, d'aider les petites et moyennes exploitations et entreprises, les coopératives et les organisations sociales, en tenant compte de la spécificité de chaque État membre, de défendre la sécurité et la souveraineté alimentaires et de mettre un terme aux subventions à l'exportation;

Or. pt

Amendement 321

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 33 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 septies. juge primordial d'augmenter les montants du Fonds de cohésion et des Fonds structurels, notamment du FSE et de programmes tels que le PROGRESS, en accordant une attention toute particulière à l'emploi respectueux des droits des travailleurs, à l'égalité des

*droits et des chances et à la lutte pour
l'éradication de la pauvreté;*

Or. pt

Amendement 322

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 33 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*33 octies. juge primordial de garantir que
toutes les lignes budgétaires intègrent la
perspective de l'égalité des genres, en
valorisant les aides et les investissements
en la matière;*

Or. pt

Amendement 323

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 33 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*33 nonies. juge primordial d'augmenter
les aides aux investissements dans les
infrastructures et les équipements
sociaux, de recherche, d'innovation et de
développement;*

Or. pt

Amendement 324

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 33 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 decies. juge primordial de réduire substantiellement les dépenses militaires et de représentation extérieure, y compris celles de l'agence Frontex;

Or. pt

Amendement 325

Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution

Paragraphe 33 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 undecies. rappelle que la monnaie européenne a été créée sans réelle convergence économique entre les états souhaitant l'introduire, et sans budget européen suffisamment important pour permettre d'avoir sa propre monnaie; considère qu'un tel budget exigerait qu'une part significative des dépenses actuelles des États membres soit remplacée par des dépenses de l'Union provenant de ses propres ressources fiscales; considère que cela demandera davantage d'arrangements en termes d'union politique afin d'établir une cohérence et une convergence entre les politiques de l'Union et celles des États membres;

Or. en

Amendement 326

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. met l'accent sur le fait que, au titre de l'actuel mécanisme européen de stabilisation financière, jusqu'à 60 milliards d'euros de garanties d'emprunts doivent être couverts par la marge entre le plafond des ressources propres et **les dépenses annuelles inscrites au budget**; rappelle les obligations complémentaires adoptées dans le contexte de l'aide financière à moyen terme aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro, lesquelles doivent être couvertes par la même marge;

Amendement

34. met l'accent sur le fait que, au titre de l'actuel mécanisme européen de stabilisation financière, **qui cessera d'exister à partir de 2013**, jusqu'à 60 milliards d'euros de garanties d'emprunts doivent être couverts par la marge entre le plafond des ressources propres et **le plafond global du CFP**; rappelle les obligations complémentaires adoptées dans le contexte de l'aide financière à moyen terme aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro, lesquelles doivent être couvertes par la même marge;

Or. en

Amendement 327

Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution

Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. met l'accent sur le fait que, au titre de l'actuel mécanisme européen de stabilisation financière, jusqu'à 60 milliards d'euros de garanties d'emprunts doivent être couverts par la marge entre le plafond des ressources propres et les dépenses annuelles inscrites au budget; rappelle les obligations complémentaires adoptées dans le contexte de l'aide financière à moyen terme aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro, lesquelles doivent être couvertes par la même marge;

Amendement

34. met l'accent sur le fait que, au titre de l'actuel mécanisme européen de stabilisation financière, jusqu'à 60 milliards d'euros de garanties d'emprunts doivent être couverts par la marge entre le plafond des ressources propres et les dépenses annuelles inscrites au budget; rappelle les obligations complémentaires adoptées dans le contexte de l'aide financière à moyen terme aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro, lesquelles doivent être couvertes par la même marge; **conclu que dans la pratique, ceci sera fort probablement impossible à réaliser en cas de nécessité, et que, en conséquence, un mécanisme réalisable d'intervention du budget de l'UE dans le système de garantie devra être conçu;**

Amendement 328
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, ***de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;***

Amendement

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres;

Amendement 329
Reimer Böge, Frank Engel, Othmar Karas au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Amendement

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres ***en accord avec le principe de la méthode communautaire*** et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation

financière; *estime que le semestre européen devrait se concentrer sur l'amélioration des synergies entre les investissements publics européens et nationaux;*

Or. en

Amendement 330
Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres *et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro* de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Amendement

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Or. pl

Amendement 331
Cornelis de Jong, Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États

Amendement

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États

membres *et* à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

membres à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Or. en

Amendement 332

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Amendement

35. invite le semestre européen à assurer une amélioration de la coordination et des synergies budgétaires entre l'Union et les États membres, de manière à accroître la valeur ajoutée européenne; invite par ailleurs le semestre européen à accroître la coordination économique entre les États membres et à améliorer la gouvernance économique au bénéfice de la zone euro *et des États membres qui souhaitent la rejoindre* de manière à limiter la nécessité de recourir au mécanisme de stabilisation financière;

Or. en

Amendement 333

Bas Eickhout, Pascal Canfin

Proposition de résolution

Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

35 bis. demande d'organiser une conférence sur la gouvernance économique européenne selon le modèle de la convention, pour améliorer davantage la surveillance et la coordination de la politique économique,

y compris l'harmonisation de la politique fiscale; estime que, dans ce contexte, de nouvelles recettes budgétaires, des instruments financiers innovants tels que la taxe sur les transactions financières, les euro-obligations et les emprunts obligataires européens pour le financement de projets et l'intégration complète du mécanisme européen de stabilisation dans le cadre juridique de l'Union devraient également être examinés;

Or. en

Amendement 334
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. *rejette l'idée que* le mécanisme européen de stabilisation *doive* être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; *souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;*

Amendement

36. *encourage* le mécanisme européen de stabilisation *à* être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale;

Or. en

Amendement 335
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. **rejette l'idée** que le mécanisme européen de stabilisation **doive être** organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; **souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;**

Amendement

36. **prend acte** que le mécanisme européen de stabilisation **sera** organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale;

Or. en

Amendement 336
Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. **rejette l'idée** que le mécanisme européen de stabilisation **doive être** organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; **souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;**

Amendement

36. **prend acte** que le mécanisme européen de stabilisation **a été** organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; **souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires;**

Amendement 337

Arlene McCarthy, Derek Vaughan

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doive être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; ***considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et*** met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; ***estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;***

Amendement

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doive être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union;

Amendement 338

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doive être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; ***considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du***

Amendement

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doive être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union;

budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

Or. en

Amendement 339
Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation ***doive être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale*** n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie ***et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;***

Amendement

36. souligne que l'approche intergouvernementale à l'égard du mécanisme européen de stabilisation n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie, ***ce qui implique un changement d'attitude de la part de l'UE;***

Or. pt

Amendement 340

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Sylvie Goulard, Giommara Uggias, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. rejette l'idée que le mécanisme

AM\864450FR.doc

Amendement

36. rejette l'idée que le mécanisme

81/130

PE462.729v03-00

européen de stabilisation doit être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et **la prise de responsabilité** nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode **de l'Union**; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

européen de stabilisation doit être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique, **la prise de responsabilité** et **l'application** nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence les avantages que cela présente de prendre en compte la méthode **communautaire**; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

Or. en

Amendement 341
Pascal Canfin, Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doit être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence **les avantages** que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

Amendement

36. rejette l'idée que le mécanisme européen de stabilisation doit être organisé après 2013 d'une manière purement intergouvernementale; souligne qu'une approche intergouvernementale n'assure pas le contrôle démocratique et la prise de responsabilité nécessaires; considère qu'un lien doit être établi autorisant une intervention éventuelle du budget de l'Union dans le système de garantie et met en évidence **la nécessité** que cela présente de prendre en compte la méthode de l'Union; estime que cela pourrait impliquer une modification de la décision sur les ressources propres;

Or. en

Amendement 342
Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 bis. estime qu'un niveau de dette publique approchant les 100 % du PIB de la moyenne de la zone euro ne peut être réduit à des niveaux crédibles si les États sont peu disposés à renoncer à des parts significatives de leurs dépenses nationales et aux politiques pertinentes. Sans une réduction significative des niveaux de la dette, le prolongement de la crise de la dette finira par devenir une crise structurelle de l'euro. La simple limitation des déficits à l'avenir ne sera pas suffisante, étant donné que la dette continuera à s'accroître, bien que plus lentement. La réduction de la dette exige des excédents budgétaires appropriés que, en l'absence d'avantages concurrentiels par rapport à d'autres régions du monde, les États européens seront dans l'incapacité de créer, et encore moins de maintenir. La seule issue à cette situation difficile sera d'opérer un véritable transfert des compétences et des dépenses vers l'Union dans les domaines de la politique étrangère et de la sécurité commune, de la protection des frontières, des réseaux énergétiques, des infrastructures de transport, de la coopération au développement et de la recherche et développement;

Or. en

Amendement 343
Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution
Paragraphe 36 ter (nouveau)

36 ter. rappelle que la souveraineté monétaire doit impérativement être fondée sur la souveraineté économique et fiscale; souhaite en conséquence une Union renforcée en matière d'intégration politique, soutenue par un budget européen d'une masse critique suffisante pour garantir un cadre fiscal solide pour la stabilité permanente de l'euro; soutient qu'un budget européen d'un volume suffisant est le seul facteur qui garantira la stabilité monétaire et permettra d'éviter les impayés des États sur le long terme, dans la mesure où les opérations de sauvetage des États ne sont pas une option viable et doivent être écartées à l'avenir; estime que seule une augmentation structurelle du budget de l'Union sur la prochaine période de planification, fondée sur des ressources propres et mise en œuvre simultanément avec une réorganisation des budgets nationaux, qui permettra une consolidation fiscale crédible en renonçant aux dépenses qui ne sont plus requises étant donné que les dépenses européennes sont plus efficaces dans les domaines sensibles, au lieu de mettre en œuvre une austérité sociale qui est démocratiquement intenable, et offrira à la zone euro et à l'Union européenne la stabilité fiscale nécessaire afin de surmonter la crise de la dette.

Or. en

Amendement 344
Ilda Figueiredo, Eva-Britt Svensson

Proposition de résolution
Paragraphe 36 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 quater. souligne les différences considérables entre les hommes et les femmes pour accéder et avoir l'opportunité d'exercer un pouvoir sur les structures économiques, dans la mesure où les femmes sont peu représentées dans la prise de décision économique, y compris dans l'élaboration de politiques financières, monétaires, commerciales et économiques et autres, tout comme dans les régimes fiscaux et les règles en matière salariale;

Or. en

Amendement 345

Reimer Böge, Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 36 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Recherche et innovation

36 quinquies. estime que l'UE devrait concentrer ses dépenses dans des domaines qui stimulent la croissance économique et la compétitivité tels que l'innovation et la recherche et développement; est convaincu que, simultanément, la recherche, l'innovation et le développement prospères doivent aider à surmonter les défis sociétaux majeurs de notre époque, y compris le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources, la santé et le vieillissement démographique, la gestion urbaine et de la mobilité, l'alimentation et l'eau;

Or. en

Amendement 346
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 36 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 sexies. soutient l'initiative de l'émission d'euro-obligations en tant qu'instrument de gestion d'une partie de la dette publique, compte tenu de la valeur ajoutée européenne et des économies d'échelle que cette idée pourrait apporter contribuant ainsi à renforcer la liquidité et à stimuler la croissance économique;

Or. el

Amendement 347
Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 36 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 septies. prend acte des euro-obligations, de plus en plus considérées comme un instrument commun de gestion de la dette, et de toutes les propositions et initiatives récentes à cet effet; invite le Conseil européen et la Commission à donner le signal politique nécessaire pour une enquête de la Commission sur un futur système des euro-obligations, dans l'optique de déterminer les conditions sous lesquelles un tel système serait bénéfique pour tous les États membres participants et pour la zone euro dans son ensemble;

Or. en

Amendement 348
Niki Tzavela

Proposition de résolution
Paragraphe 36 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

36 octies. demande instamment d'intégrer l'identification et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, ainsi que des frontières géographiques et économiques des pays de l'UE dans le pacte de la zone euro, protégeant ainsi la production européenne contre les produits de contrebande, importés des pays de l'Est à forte intensité de main-d'œuvre.

Or. en

Amendement 349
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

37. estime qu'un effort **public et privé** concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Or. en

Amendement 350
Ivailo Kalfin, Göran Färm, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire **en Europe** pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire, **tant au niveau national qu'europpéen**, pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Or. en

Amendement 351
Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 **de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement**, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Or. pl

Amendement 352
Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur

brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation; ***grâce à la mise en commun des dépenses nationales, le budget de l'UE pourrait atteindre la masse critique et les économies d'échelle nécessaires en réduisant en même temps les chevauchements, la dissémination et le gaspillage des fonds indispensables; est fermement convaincu que les principaux efforts de l'UE en recherche et développement devraient provenir du budget de l'UE, permettant par la même occasion aux États membres de réduire leurs besoins de financement en R&D;***

Or. en

Amendement 353
Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif ***de la stratégie Europe 2020*** de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation; ***met en outre l'accent sur la nécessité de garantir la sécurité au travail aux professionnels de la recherche;***

Or. pt

Amendement 354
Reimer Böge au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation; ***invite la Commission, le Conseil et le Parlement européen à se mettre d'accord sans plus attendre sur une feuille de route spécifique pour définir la manière d'atteindre cet objectif, et souligne l'engagement économique massif que cet objectif entraînera, se montant à 120 milliards d'euros, tant pour le budget de l'UE que pour les budgets nationaux, mais aussi pour le secteur privé;***

Or. en

Amendement 355
Niki Tzavela

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation; ***à ce sujet, invite la Commission à établir une feuille de route pour donner une priorité des dépenses aux domaines de la R&D en accord avec le principe de la valeur ajoutée***

Or. en

Amendement 356
Richard Ashworth

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation;

Amendement

37. estime qu'un effort concerté est nécessaire en Europe pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de l'affectation de 3 % du produit intérieur brut à la recherche et développement, et pour mener à bien la création de l'espace européen de la recherche et d'une Union de l'innovation; ***estime que le prochain CFP devrait prévoir une plus grande concentration des ressources budgétaires dans des domaines où l'UE pourrait avoir un avantage concurrentiel substantiel, comme dans la production d'énergie et d'information et les technologies de la communication, si l'Europe entend regagner sa compétitivité;***

Or. en

Amendement 357
Thijs Berman, Judith A. Merckies

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

37 bis. souligne que l'initiative phare "Une Union pour l'innovation" constitue jusqu'à présent la tentative la plus significative et concrète d'introduire une politique d'innovation stratégique et

intégrée, dont le succès dépend cependant de la totale coopération de ses États membres et de sa mise en œuvre par ces derniers, du soutien financier suffisant de l'Union, des États membres et des partenaires du secteur privé, et par le biais d'un cadre réglementaire global, stable sur le long terme et favorable;

Or. en

Amendement 358
Giovanni La Via, Mario Mauro, Amalia Sartori

Proposition de résolution
Paragraphe 37 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

37 ter. Souhaite que les partenariats européens en matière d'innovation, mis en place dans le cadre de l'initiative phare «Union de l'innovation», reçoivent un soutien adéquat et s'assurent de la participation élevée de toutes les parties prenantes concernées;

Or. it

Amendement 359
Jan Olbrycht

Proposition de résolution
Paragraphe 37 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

37 quater. reconnaît le rôle des villes dans leur capacité à créer, attirer et retenir les talents hautement qualifiés dont l'Europe a besoin pour aiguiser sa compétitivité et stimuler l'innovation; souligne l'importance de l'innovation du secteur social et public en parallèle de

l'innovation technologique;

Or. en

Amendement 360

Jürgen Klute, Cornelis de Jong, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 37 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

37 quinquies. souligne la nécessité de s'assurer que la recherche fondée sur la technologie démontre qu'elle contribue à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à réduire l'utilisation des ressources d'énergies non renouvelables et à la réduction de la demande énergétique, particulièrement dans les économies hautement développées de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 361

Marta Andreasen

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de

supprimé

financement;

Or. en

Amendement 362

Guy Verhofstadt, Carl Haglund, Riikka Manner, Giommaria Uggias, au nom du groupe ALDE

**Proposition de résolution
Paragraphe 38**

Proposition de résolution

38. *souligne* la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec *une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec* une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. *prend acte de l'importance de la recherche et de l'innovation pour accélérer la transition vers une économie durable et souligne dès lors* la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une simplification radicale des procédures de financement; *rappelle que l'une des principales difficultés de la recherche et de l'innovation européenne consiste dans le fait que les résultats ne sont effectivement pas amenés sur les marchés; souligne à ce sujet l'importance pour les différents fonds de fonctionner ensemble de manière harmonieuse pour y arriver; invite la Commission à faire les ajustements nécessaires afin que les fonds appropriés puissent, lorsque cela est possible, se compléter les uns les autres;*

Or. en

Amendement 363

Jürgen Klute, Cornelia Ernst, Gabriele Zimmer, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et **du développement** dans l'Union via un accroissement **significatif** des dépenses correspondantes dès 2013, **notamment** dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que **cet accroissement des crédits** doit aller de pair **avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité** et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche, **du développement et de l'innovation** dans l'Union via un accroissement des dépenses correspondantes dès 2013, **par exemple** dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche, **mais en tenant compte également en particulier des PME pour la politique de cohésion**; souligne que **ceci** doit aller de pair avec une simplification radicale des procédures de financement;

Or. en

Amendement 364
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement **significatif** des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement **graduel** des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Or. en

Amendement 365
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif **des** dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif **visant à doubler les** dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement, **ainsi qu'une plus grande concentration sur la recherche d'excellence et la recherche exploratoire;**

Or. en

Amendement 366
Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho, Bendt Bendtsen, Christian Ehler, Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche, **de l'innovation** et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement **du financement, idéalement par le doublement du budget, doit promouvoir une croissance et une**

radicale des procédures de financement;

*concurrence durables via l'excellence; en plus du développement d'une échelle d'excellence grâce à des actions spécifiques afin de favoriser le renforcement des capacités dans la recherche et l'innovation dans toute l'Europe; souligne que cette augmentation des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement **qui entraînera un degré plus élevé de capital-risque, par exemple pour les PME; souligne la nécessité d'exempter les PME de certaines charges administratives, réduisant ainsi la paperasserie pour les PME et encourageant l'innovation grâce à un accès plus simple au financement;***

Or. en

Amendement 367

Frank Engel, Othmar Karas

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits, **qui devrait doubler les chiffres du septième programme cadre**, doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement, **et que l'objectif de cet effort est d'éliminer les impasses de la concurrence intérieure et de se concentrer**

sur la compétitivité de la recherche, de l'innovation et du développement européens par rapport aux concurrents externes;

Or. en

Amendement 368

Ivailo Kalfin, Göran Färm, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement; ***souligne l'importance de créer des incitants pour commercialiser les produits issus de la R&D; invite à veiller à ce que les instituts de recherche moins importants, les entreprises et les organisations de la société civile aient accès au financement de la R&D;***

Or. en

Amendement 369

Bas Eickhout

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité, ***plus de critères de durabilité*** et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Or. en

Amendement 370

Reimer Böge, László Surján, Jan Olbrycht, Danuta Maria Hübner, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Czesław Adam Siekierski au nom du groupe PPE

**Proposition de résolution
Paragraphe 38**

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement; ***souligne que plus d'un quart du financement total alloué au titre de l'objectif de cohésion de la période actuelle de programmation est consacré aux investissements en R&D et innovation***

et souligne que le rôle de catalyseur que la politique de cohésion de l'UE peut jouer à ce sujet dans le prochain CFP doit continuer à être renforcé;

Or. en

Amendement 371
Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement;

Amendement

38. souligne la nécessité de renforcer, d'encourager et de garantir le financement de la recherche et du développement dans l'Union via un accroissement significatif des dépenses correspondantes dès 2013, notamment dans le cadre du huitième programme cadre pour la recherche; souligne que cet accroissement des crédits doit aller de pair avec une approche davantage axée sur les résultats et l'efficacité et avec une simplification radicale des procédures de financement, *en particulier pour activer les petites et moyennes entreprises dans le domaine de la recherche et du développement;*

Or. fi

Amendement 372
Reimer Böge, Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution

38 bis. souligne la nécessité de simplifier le huitième programme cadre pour réduire la bureaucratie afin de le rendre plus accessible aux PME les plus

Amendement

entreprenantes; souligne, à ce sujet, la nécessité de retirer un grand nombre de catégories du 7^e PC, pour lesquelles le financement devrait être canalisé, afin de se concentrer sur un nombre réduit de catégories plus complètes, rendant ainsi le 8^e PC plus accessible; suggère également une réduction significative du temps écoulé entre la demande et la subvention, une réduction du nombre de rapports périodiques sur la situation financière, et qu'un nouvel et meilleur équilibre soit trouvé entre le risque et le contrôle; souligne la nécessité d'exempter les PME d'un certain nombre de charges administratives en réduisant la paperasserie et en encourageant l'innovation grâce à un accès plus simple au financement;

Or. en

Amendement 373
Richard Ashworth, Konrad Szymański

Proposition de résolution
Paragraphe 38 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 ter. est préoccupé par la faible utilisation des fonds de l'UE par la communauté scientifique européenne, invite la Commission à poursuivre ses efforts afin de concilier les demandes contradictoires de réduction des charges administratives et de simplification de l'accès aux sources de financement pour les chercheurs et les PME tout en maintenant un contrôle budgétaire suffisant, se félicite à cet égard de la consultation de la Commission sur les améliorations majeures du financement de la recherche et de l'innovation européenne afin de faciliter la participation, accroître l'impact

scientifique et économique et améliorer le rapport coût-efficacité;

Or. en

Amendement 374

Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho, Bendt Bendtsen, Christian Ehler, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 38 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 quater. demande un renforcement du lien entre la recherche fondamentale et l'innovation industrielle et entre l'innovation et le processus de fabrication; estime que toute la chaîne de l'innovation devrait être prise en compte, depuis la recherche exploratoire jusqu'au développement technologique, la démonstration, la dissémination, la valorisation des résultats et l'intégration rapide des résultats de la recherche dans les marchés;

Or. en

Amendement 375

Thijs Berman, Judith A. Merkies

Proposition de résolution

Paragraphe 38 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 quinquies. invite la Commission à introduire un cadre politique unique et global destiné soutenir et financer l'innovation, avec des règles uniformes, pour créer des synergies et fusionner des programmes de soutien R&D&I, lorsque cela est possible, et de soutenir l'innovation en orientant le financement

structurel et une partie des fonds de la politique agricole commune vers l'innovation et en encourageant un engagement plus important du secteur financier;

Or. en

Amendement 376
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 38 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 sexies. critique le fait qu'actuellement une partie plus importante des fonds de la recherche est allouée à la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire plutôt qu'à la recherche énergétique non-nucléaire; estime que l'efficacité énergétique et les technologies des énergies renouvelables devraient être les priorités principales;

Or. en

Amendement 377
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 38 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 septies. regrette en outre que des 50,5 milliards d'euros du septième programme cadre seul près de 1,9 milliard d'euros soit alloué à l'environnement et au changement climatique alors que la part du financement alloué aux technologies de la recherche et du développement, aux projets de démonstration et au soutien de l'éco-innovation liée aux principaux défis

sociétaux, y compris le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources, la santé et le vieillissement démographique, la gestion urbaine et de la mobilité, l'alimentation et l'eau, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et les énergies renouvelables, devrait être augmentée de manière significative, notamment pour atteindre les objectifs en matière d'énergie et de climat de l'UE;

Or. en

Amendement 378

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 38 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 octies. prend acte que dans le 7^e programme cadre, qui représente 53 milliards d'euros, seuls 8,5 milliards d'euros sont dépensés pour la recherche environnementale; souligne que cela n'est pas suffisant si l'on considère que l'Europe fait face à des défis énormes pour protéger son environnement et le climat et que le statut de pionnier de l'Europe en ce qui concerne les technologies vertes ne peut être maintenu que si l'UE augmente son financement en faveur de la recherche environnementale;

Or. en

Amendement 379

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une **liberté plus grande** et d'un meilleur accès aux financements; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que doit jouer la BEI et estime, en particulier, que les **produits** permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus;

Amendement

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une **meilleure législation** et d'un meilleur accès aux financements; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que doit jouer la BEI et estime, en particulier, que les **instruments** permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus;

Or. en

Amendement 380
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une **liberté** plus grande et d'un meilleur accès aux financements; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que **doit** jouer la BEI et estime, en particulier, que les produits permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus;

Amendement

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une plus grande **diversité** et d'un meilleur accès aux financements, **des subventions aux prêts en passant par les financements en fonds propres**; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que **doivent** jouer la BEI **et le FEI** et estime, en particulier, que les produits permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus, **en particulier pour soutenir les PME**;

Or. en

Amendement 381
Niki Tzavela

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une liberté plus grande et d'un meilleur accès aux financements; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que doit jouer la BEI et estime, en particulier, que les produits permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus;

;

Amendement

39. estime que les entreprises européennes innovantes n'ont pas seulement besoin de subventions, mais également d'une liberté plus grande et d'un meilleur accès aux financements; ***demande un renforcement du lien entre la recherche fondamentale et l'innovation industrielle***; met l'accent, à cet égard, sur le rôle important que doit jouer la BEI et estime, en particulier, que les produits permanents de partage des risques offerts par la BEI via le MFPR doivent être étendus;

Or. en

Amendement 382

Reimer Böge, Danuta Maria Hübner, Maria Da Graça Carvalho, Marian-Jean Marinescu au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution

39 bis. invite les États membres et la Commission à créer au niveau national et européen les bonnes conditions qui permettront au secteur privé d'augmenter sa participation dans les investissements de R&D; souligne la nécessité d'améliorer les PPP dans ce domaine en réduisant la paperasserie administrative et en rationalisant les procédures existantes, mais aussi en favorisant de nouvelles procédures pour faire intervenir des partenaires de différents États membres;

Or. en

Amendement 383

Reimer Böge, Marietta Giannakou, Ioannis Kasoulides, Danuta Maria Hübner au nom

du groupe PPE

**Proposition de résolution
Paragraphe 39 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

39 ter. estime qu'il est impératif de renforcer le lien entre l'éducation, la R&D et l'emploi, comme condition préalable à l'accroissement de la compétitivité de l'Union et à la réalisation des objectifs politiques dans ce domaine; suggère, dans ce contexte, qu'une réforme radicale du financement pour les universités européennes soit introduite dans la prochaine période de programmation;

Or. en

**Amendement 384
Cornelis de Jong**

**Proposition de résolution
Paragraphe 40**

Proposition de résolution

Amendement

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

supprimé

Or. en

**Amendement 385
Ilda Figueiredo**

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

Amendement

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

Supprimé

Or. pt

Amendement 386
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

Amendement

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

supprimé

Or. en

Amendement 387
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

Amendement

40. reconnaît le rôle **potentiel** que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

Or. en

Amendement 388
Guy Verhofstadt, Carl Haglund, au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs;

Amendement

40. reconnaît le rôle que joue l'Institut européen d'innovation et de technologie de moteur d'une croissance et d'une compétitivité durables de l'Union, en encourageant l'innovation, et demande que les communautés de la connaissance et de l'innovation soient élargies et dûment financées; souligne l'importance du Conseil européen de la recherche en ce qu'il offre les connaissances les plus pointues aux futurs novateurs et ***un soutien aux idées de recherche à risque élevé;***

Or. en

Amendement 389
Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 bis. soutien la nécessité pour le budget de l'UE d'investir dans des projets de R&D à grande échelle qui devraient accroître la compétitivité de l'économie européenne; rappelle qu'au cours des dernières années, le financement de projets à grande échelle a souvent détourné des fonds d'autres domaines de recherche et développement; invite à l'élaboration de stratégies financières à long terme pour assurer le financement de ces projets, en utilisant entre autres des instruments financiers comme les emprunts obligataires pour le financement de projets;

Or. en

Amendement 390
Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 ter. souligne que l'innovation est l'une des priorités essentielles de la stratégie Europe 2020; souligne, en conséquence, l'importance particulière du programme CIP et des initiatives concrètes mises en œuvre par des entreprises communes, comme les piles à combustible, Clean Sky, etc., et l'importance des infrastructures de recherche;

Or. en

Amendement 391
Bas Eickhout, Helga Trüpel

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation **de l'économie** de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

Amendement

41. rappelle que les PME, **y compris les industries créatives et culturelles**, sont les acteurs principaux **du développement durable**, de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation **d'une économie durable** de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

Or. en

Amendement 392
Thijs Berman, Judith A. Merkies

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais **de**

Amendement

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur **l'innovation** et la politique industrielle, notamment par

l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

le biais *des initiatives phares "L'Union pour l'innovation - Transformer l'Europe pour un monde post-crise" et* "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

Or. en

Amendement 393

Göran Färm, Ivailo Kalfin, Eider Gardiazábal Rubial au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

Amendement

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares *et d'offrir des microfinancements pour créer des petites entreprises;*

Or. en

Amendement 394

Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares;

Amendement

41. rappelle que les PME sont les acteurs principaux de la croissance économique, de la compétitivité, de l'innovation et de l'emploi et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la reprise et la stimulation de l'économie de l'Union; se félicite par conséquent de l'accent mis par la stratégie Europe 2020 sur la politique industrielle, notamment par le biais de l'initiative phare "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène", et souligne la nécessité de renforcer les actions des PME concernées dans d'autres initiatives phares ***et dans le cadre de la future politique de cohésion;***

Or. en

Amendement 395

Reimer Böge, Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution

41 bis. souligne qu'une base industrielle compétitive, innovante et diversifiée est essentielle pour réaliser l'objectif de création d'une économie européenne compétitive, durable et inclusive;

Amendement

Or. en

Amendement 396
Niki Tzavela

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, **comme la "loi sur les petites entreprises", et** en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Or. en

Amendement 397
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager **les** PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020 **et souligne leur rôle essentiel dans la transition vers une économie utilisant efficacement les ressources**; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager **le développement des PME éco-innovantes et à soutenir l'introduction de solutions éco-innovantes dans toutes les chaînes de valeur des PME**, en particulier dans le cadre du

du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI) *et grâce à l'utilisation de fonds structurels*; souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche, *et à la création d'un portail d'accès unique*;

Or. en

Amendement 398

Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho, Bendt Bendtsen

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI), *grâce à un meilleur groupage des fonds et à des instruments communautaires pour les PME dans le budget de l'UE*; souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche; *demande à la Commission de mettre davantage l'accent sur les instruments de financement mezzanine pour la prochaine génération de programmes et de les soutenir grâce à des fonds et à des installations à risque partagé*;

Amendement 399
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI) **comme faisant partie du nouveau fonds pour la durabilité et l'innovation**; souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension **graduelle** et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement 400

Reimer Böge, Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho, Jan Olbrycht, Danuta Maria Hübner, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Czesław Adam Siekierski au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et

instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI), ***ainsi que dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE; propose un meilleur groupage des fonds et des instruments communautaires pour les PME dans le budget de l'UE;*** souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche; ***demande à la Commission de mettre davantage l'accent sur les instruments de financement mezzanine dans le prochain CFP et de les soutenir grâce à des fonds et à des installations à risque partagé;***

Or. en

Amendement 401
Jürgen Klute

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI) ***où cela contribue à la création d'emplois "verts"***; souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du

PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Or. en

Amendement 402

Paul Rübzig

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); **souligne donc l'importance d'une mise en œuvre séparée du PCI**; souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Or. en

Amendement 403

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du

prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer **le plus court terme possible pour les paiements aux PME, considérant la période de 30 jours comme une norme solide; et aussi la nécessité d'assurer** un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Or. en

Amendement 404
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche;

Amendement

42. demande que les PME et les entrepreneurs soient placés au cœur de la stratégie Europe 2020; réclame en ce sens un renforcement de l'aide, au titre du prochain CFP, à tous les programmes et instruments visant à encourager les PME, en particulier dans le cadre du Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI); souligne en outre la nécessité d'assurer un accès plus aisé aux instruments de financement (**simplification**) et leur adaptation aux besoins des PME, notamment grâce à l'extension et à l'expansion des instruments de garantie du PCI et du MFPR au titre du programme cadre pour la recherche; **souligne la nécessité de réduire les démarches bureaucratiques, dans la mesure où les exigences de contrôle et de vérification de la mise en œuvre des instruments**

financiers le permettent;

Or. it

Amendement 405
Jürgen Creutzmann

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Relance du marché unique

42 bis. souligne que l'UE devrait exploiter pleinement la croissance potentielle du marché et achever le marché unique, particulièrement dans les domaines des services, du transport, de l'énergie, des télécommunications et de la surveillance du marché, dans l'esprit du rapport Monti;

Or. en

Amendement 406
Jürgen Creutzmann

Proposition de résolution
Paragraphe 42 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

42 ter. demande une mise en œuvre rapide et ambitieuse de l'Acte pour le marché unique, et en particulier de ses priorités essentielles, pour relancer et achever le marché unique afin que l'Europe puisse réaliser les objectifs de son agenda Europe 2020 et sortir de la crise grâce à une économie sociale de marché hautement compétitive;

Or. en

Amendement 407
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et **la mise en œuvre** des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles;

Amendement

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et **en renforçant le rôle** des TIC **et de normes ouvertes pour l'efficacité des innovations**; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles, *particulièrement dans les régions les moins développées*;

Or. en

Amendement 408
Jürgen Klute, Cornelia Ernst, Cornelis de Jong, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les **citoyens** et

Amendement

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les **résidents de l'Union**

consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles;

et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles, *particulièrement dans les régions les moins développées en comblant le fossé numérique et en renforçant l'accès aux services pour les groupes défavorisés;*

Or. en

Amendement 409
Morten Løkkegaard

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union *et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs* d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles;

Amendement

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union *en donnant à tous les Européens un accès à l'internet à des débits supérieurs à 30 Mbps, et à 50 % ou plus des ménages européens un accès à des connexions à l'internet de plus de 100 Mbps* d'ici à 2020, y compris dans les régions les moins développées;

Or. en

Amendement 410
Sidonia Elżbieta Jędrzejewska

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. estime que l'Union doit jouer un rôle

PE462.729v03-00

Amendement

43. estime que l'Union doit jouer un rôle

122/130

AM/864450FR.doc

moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation **du contenu** et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles;

moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation **des idées** et de la connaissance, encore appelée "cinquième liberté"; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles, *y compris dans les régions les moins développées*;

Or. en

Amendement 411

Niki Tzavela

Proposition de résolution Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, **encore appelée "cinquième liberté"**; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, fixes et mobiles;

Amendement

43. estime que l'Union doit jouer un rôle moteur dans la création et la mise en œuvre des TIC; souligne la nécessité de promouvoir la libre circulation du contenu et de la connaissance, **étant donné que les communications sur l'agenda numérique, le haut débit, l'Union de l'innovation et le programme stratégique relatif au spectre radioélectrique forment un vaste ensemble**; insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la mise en œuvre rapide de l'agenda numérique de l'Union et de persévérer dans les efforts déployés pour assurer à tous les citoyens et consommateurs d'ici à 2020 un accès universel et à haut débit aux réseaux à large bande, **qu'ils soient terrestres**, fixes et mobiles, **ou via satellite**, *particulièrement dans les régions les moins développées, ainsi que la promotion d'e-initiatives en vue d'assurer l'exécution rapide de l'agenda numérique de l'Union*;

Amendement 412

Cornelis de Jong, Jürgen Klute

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. **souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire)**, le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; **insiste sur le fait que**, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

Amendement

44. **prend acte du fait que tous les acteurs privés se sont retirés de Galileo et que les contribuables sont devenus pleinement responsables; remet donc en cause la viabilité d'un tel projet de grande échelle, et insiste en même temps sur le fait que pour** le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

Amendement 413

Ilda Figueiredo

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. **souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen;** insiste sur le fait que, vu

Amendement

44. **prend acte des** grands projets dans ce domaine; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

Or. pt

Amendement 414

Jürgen Klute, Miguel Portas

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, ***vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;***

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que ***le financement par le budget européen devrait être limité et si davantage de ressources sont nécessaires elles ne devraient pas être financées par l'UE;***

Or. en

Amendement 415

Damien Abad

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine ***afin***

systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le **Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité** et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

d'établir une véritable politique industrielle européenne fondée sur des projets pratiques avec des bénéfices tangibles pour le public et les entreprises comme les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le **programme GMES** et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation **afin de répondre à la demande technique avec un calendrier qui assure leur pertinence et leur viabilité;**

Or. en

Amendement 416
Richard Ashworth

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le **Ciel unique européen**; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le **programme SESAR**; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation **afin d'assurer leur mise en œuvre réussie ainsi**

que des effets d'aubaine, et plus particulièrement pour assurer le déploiement de SESAR comme condition pour l'exécution complète du Ciel unique européen;

Or. en

Amendement 417

Reimer Böge, Marian-Jean Marinescu, Pilar del Castillo Vera, Maria Da Graça Carvalho au nom du groupe PPE

Proposition de résolution Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et **le** Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et **du programme SESAR qui permettra la création du** Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation; **est d'avis que le développement de la politique spatiale européenne nouvellement établie devrait logiquement avoir besoin de sa propre ligne budgétaire avec un financement adéquat;**

Or. en

Amendement 418 Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, ***des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;***

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; ***prend acte du fait que tous les acteurs privés se sont retirés de Galileo et que les contribuables sont devenus pleinement responsables;*** insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, ***le financement par le budget de l'UE devrait être limité et si les coûts devaient augmenter, ces contributions supplémentaires ne devraient pas provenir du budget de l'Union;***

Or. en

Amendement 419
Bas Eickhout

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; insiste sur le fait que, vu la longueur des délais exigés et le niveau

des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;

des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation; ***souligne cependant que le financement par le budget de l'UE de ces projets de grande échelle ne devrait pas se faire au détriment d'autres projets et est d'avis que la contribution du budget de l'Union devrait être plafonnée et que le financement de tels projets de grande échelle devrait être spécifiquement prévu dans une (sous)rubrique séparée;***

Or. en

Amendement 420
Marta Andreasen

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; ***insiste sur le fait que***, vu la longueur des délais ***exigés*** et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets, ***des engagements financiers suffisants et importants doivent être opérés sur différentes périodes de programmation;***

Amendement

44. souligne l'importance stratégique de grands projets dans ce domaine: les systèmes globaux de radionavigation par satellite européens (Galileo et le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), le Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Ciel unique européen; ***regrette*** la longueur des délais ***encourus*** et le niveau des investissements en capitaux déjà engagés dans ces projets et ***invite la Commission à abandonner ces projets qui représentent un gaspillage de l'argent des contribuables;***

Or. en

Amendement 421
Jürgen Klute, Sabine Lösing, Miguel Portas

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

44 bis. souligne que le Conseil a déclaré à diverses reprises que le système résultant du programme Galileo est un système civil sous contrôle civil, c'est-à-dire qu'il a été créé conformément aux normes civiles fondées sur des besoins civils et sous le contrôle des institutions de l'Union européenne; le système Galileo, et en particulier le PRS, ne doit donc pas être utilisé à des fins militaires, ni en particulier pour des missions et des opérations de la PESD;

Or. en